



STÉPHANE GARELLI
PROFESSEUR ÉMÉRITE,
IMD ET UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Entre Temps...

Mieux pour les uns, pire pour les autres

Du point de vue économique, la deuxième vague ne porte pas bien son nom. Elle laisse croire que c'est une répétition de ce que nous avons vécu durant le printemps. Pourtant, cette fois-ci, une partie de l'économie continue à fonctionner, même au ralenti. Une autre descend aux enfers.

Dans tous les pays européens, les restrictions ont été plus sélectives. Elles ont eu pour but de préserver l'activité économique. Sans elle, les Etats seraient à court de rentrées fiscales. Le confinement s'est concentré sur les entreprises du tourisme, de la restauration ou de la culture. Certains ont parlé d'un «confinement du récréatif».

Mais dans d'autres domaines, les indicateurs montrent que l'économie est relativement préservée. Par exemple, durant la première semaine de confinement, seuls 30% des travailleurs en France sont restés à la maison, soit la moitié de ce qui s'était passé au printemps. En Allemagne, la présence dans les entreprises n'a presque pas bougé.

Dans ce même pays, l'activité des camions, qui est un indicateur étroitement corrélé avec le dynamisme de l'économie, a presque retrouvé son niveau du début de l'année. Selon Shippeo, une entreprise qui analyse la chaîne des valeurs en Europe, c'est-à-dire les relations des entreprises et des usines entre elles, nous serions à 94% de capacité.

Les mesures de confinement ont été plus ciblées: par secteurs d'industrie, comme en France ou en Irlande, ou par région, comme en Espagne et en Italie. Cependant toute l'Europe, y compris la Suisse, a gardé ses frontières ouvertes. Cela a permis aux biens de circuler d'un pays à l'autre et d'amortir les effets internes de la récession.

De plus, certains pays émergent de la crise économique plus rapidement. C'est le cas de la Chine, qui est en croissance de 4,9%, tout comme Taiwan de 3,3%. Le commerce par navigation de containers entre l'Europe et l'Asie continue de s'améliorer. Le Baltic Dry Index, qui mesure l'intensité des activités de navigation, est à son niveau de décembre 2019.

Aux Etats Unis, le commerce de détail en septembre a augmenté de 5% par rapport à l'année dernière. Le chômage est passé de 14,7% en avril à 6,9% en octobre. Ces six derniers mois, les ménages ont épargné 1300 milliards de dollars. Selon un sondage de la Federal Reserve, 77% des adultes disent s'en sortir, plus ou moins.

Si l'infrastructure économique a été préservée, cela ne va pas suffire pour combler le manque à gagner de la crise. Le Fonds monétaire international prévoit que les niveaux d'activité de 2019 ne devraient pas être atteints avant 2022 pour la Chine et les Etats-Unis. Ce sera 2023 pour l'Europe et plus tard pour l'Italie ainsi que pour de nombreux pays en développement.

Si l'impact de la crise est inégal par région, il l'est aussi par secteur d'industrie. Il sera de longue durée pour l'industrie de l'hospitalité, des voyages, de la culture ou le petit commerce. Dans le court terme, les mesures de garantie de prêt peuvent avoir un impact amortisseur. Sur le long terme, ce n'est pas plus de dette, même sans intérêt, qui leur permettra de survivre.

La seule solution est de leur donner des prêts à fonds perdu. En d'autres termes, il leur faut de «l'argent hélicoptère».

Où le trouver? Par exemple, la Banque nationale suisse pourrait vendre une partie de ses actions (20% de ses réserves de change, soit environ 180 milliards de francs investis essentiellement dans des sociétés américaines) et verser un dividende exceptionnel à la Confédération et aux cantons pour des politiques de soutien. Cela n'aurait aucun impact sur le franc.

Les banques cantonales peuvent aussi contribuer à cette politique de sauvetage. Par exemple, dans le canton de Vaud, l'Etat, qui détient 66,6% du capital de la BCV, pourrait ramener sa participation à 51%. Il pourrait ainsi dégager jusqu'à 1,3 milliard de francs pour des secteurs au bord de la faillite.

Il ne sert à rien de thésauriser ni de préserver l'infrastructure si l'économie de proximité part en faillite. Même avec un vaccin, l'impact sur le moral de la population serait dramatique.

Car comme l'avait souligné en son temps le mathématicien français Henri Poincaré: «La peste n'était pas l'unique problème; c'est la peur de la peste qui a eu le plus d'impact.» En 2021, redonner de l'espoir à la population sera donc tout aussi important que de combattre le virus. ■

RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui était indiqué dans l'article consacré à l'ouverture de l'hôtel The Woodward dans notre édition du 20 novembre, le bâtiment n'est pas la propriété de Christophe Aldunate. L'établissement genevois qui ouvrira au printemps appartient à Bastion Holdings. Christophe Aldunate est président de la société Bastion Management, filiale de ce groupe. LT



Le fabricant zurichois de drones Wingtra fait partie des entreprises menacées par la motion visant à protéger la pratique de l'aéromodélisme. (GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO)

La grande peur de l'industrie suisse du drone

TECHNOLOGIE Une motion défendant les fans d'aéromodélisme menace les entreprises helvétiques spécialisées dans les drones, en risquant de les priver de l'accès au marché européen

ANOUGH SEYDTAGHIA
@Anouch

Et si l'industrie suisse du drone se retrouvait coupée de l'accès au marché européen? La menace, diffuse cet été, commence à se concrétiser cet automne. Une motion, déposée au Conseil national et appuyée avec vigueur par le monde de l'aéromodélisme, met en émoi le monde du drone. Car si le Conseil des Etats devait, en décembre prochain, approuver cette motion, la conquête du marché européen deviendrait mission impossible pour l'industrie helvétique du drone, aujourd'hui en plein essor.

C'est donc un peu le match aéromodélisme contre drones qui se joue actuellement. La partie a débuté le 30 juin avec le dépôt de la motion 20.3916, au Conseil national, intitulée «Ne pas appliquer à l'aéromodélisme la réglementation de l'UE relative aux drones». L'objectif des parlementaires à l'origine de ce texte est d'éviter que la Suisse ne s'aligne sur le règlement d'exécution 2019/947 concernant «les règles applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord».

Anticonstitutionnel?

Quel est le problème? Les responsables de la motion craignent que beaucoup trop de contraintes n'affectent les amateurs helvétiques de modélisme, dont le nombre est estimé à 15000 personnes. «Les accidents causant des dommages ou des blessures à des tiers

sont extrêmement rares», affirme la motion et «les prescriptions obligatoirement applicables et très compliquées de l'UE sont de nature purement administrative et ne renforcent en rien la sécurité».

Le texte stipule notamment qu'une personne qui piloterait un modèle réduit d'un poids supérieur à 250 grammes ou muni d'une caméra doit, au préalable, s'enregistrer dans un registre national, suivre une formation en ligne et réussir un examen théorique. Les parlementaires affirment que toutes les contraintes obligeraient au final «une grande partie des amateurs d'aéromodélisme à s'affilier à une association, ce qui serait anticonstitutionnel».

Texte «dangereux»

Dans sa réponse, le Conseil fédéral dit qu'il a pu amender le règlement européen et que sa dernière version est «acceptable», car il a «réussi à atténuer fortement les exigences posées à l'aéromodélisme par rapport à ce que prévoyait le projet initial de la Commission européenne». S'enregistrer dans un répertoire central ne prendra que deux minutes aux fans d'aéromodélisme. Et s'ils pratiquent leur activité au sein d'un club ou d'une association, ils ne seront pas tenus de suivre une formation, ni de respecter un âge minimum pour exploiter des modèles réduits d'aéronefs ou une altitude maximale de vol.

Mais le message du Conseil fédéral est resté sans effet. La motion a été acceptée par la Commission des transports et des télécommunications (CTT) du Conseil national. La même commission du Conseil des Etats a aussi donné son

feu vert le 2 novembre. Et le Conseil des Etats doit se prononcer le 8 décembre.

La Suisse avait prévu de reprendre la nouvelle réglementation européenne au 1er janvier 2021 et de mettre à jour sa législation correspondante (OACS, RS 748.941) à la même date.

L'industrie du drone retient son souffle. «Le texte de la motion est très dangereux, car si la Suisse ne met pas à jour son ordonnance sur les drones en se calquant sur la réglementation européenne, nous allons perdre l'accès au marché du continent entier. Or nous vivons quasi exclusivement de l'exportation», affirme Manu Lubrano, président de l'Association suisse de l'industrie du drone (DIAS), qui regroupe un tiers des 100 entreprises comptant au total plus de 3000 employés. Le responsable craint le pire. «A cause des exigences posées par certains fans de modélisme, l'Union européenne pourrait cesser de certifier nos services et appareils. Pour une jeune industrie comme la nôtre, ce serait un coup très dur.»

Recherche inquiète

Du côté de la recherche, l'inquiétude est aussi vive. «La Suisse est devenue un acteur mondial dans le domaine des technologies des drones grâce aux excellents résultats de recherche de ses universités et l'activité entrepreneuriale de ses entreprises. Une grande partie de ce travail s'inscrit dans le cadre des collaborations avec des partenaires européens. Il est important que nous fonctionnions avec une réglementation sur les drones qui soit similaire à celle adoptée par l'Union européenne», plaide Dario Floreano, directeur du Laboratoire de systèmes intelligents de l'EPFL. ■

EN BREF

70 à 80 milliards de dollars pour soutenir le secteur aérien

Les compagnies aériennes auront besoin de 70 à 80 milliards de dollars d'aides supplémentaires de la part des gouvernements pour survivre à la crise du Covid-19, selon Alexandre de Juniac, directeur général de l'Association internationale du transport aérien (Iata). Le secteur a déjà reçu 160 milliards de dollars d'aides de la part des gouvernements. «Plus la crise dure, plus les risques de faillites se précisent», a indiqué Alexandre de Juniac au journal français *La Tribune*. Et d'ajouter qu'à cause de la deuxième vague de coronavirus, les compagnies vont probablement enregistrer cette année des pertes de 100 milliards plutôt que de 87 milliards, chiffre qui avait été articulé précédemment. ATS

Pandémie oblige, le Seco publiera des chiffres plus rapidement

Dans un contexte très incertain marqué par le coronavirus, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) s'est doté d'un nouvel instrument statistique. L'indice de l'activité économique hebdomadaire (AEH) vise à publier très rapidement des informations sur la situation conjoncturelle, celle-ci pouvant basculer de manière subite. Calculable depuis 2005, l'AEH présente une forte corrélation avec le PIB réel de la Suisse. Neuf indicateurs sont pris en considération pour son calcul, comme le commerce de marchandises (demande en biens), le retrait d'espèces et les transactions (consommation privée) ou encore les tonnes-kilomètres nettes de CFF (commerce). Pour le troisième trimestre, l'AEH présente ainsi un recul de 2,8% sur un an, précise le Seco. ATS